

THIERRY MANDON SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE AUPRES DE LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AXELLE LEMAIRE
SECRETAIRE D'ETAT AU NUMERIQUE AUPRES
DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 08 avril 2016 N° 1307

La communauté scientifique mobilisée pour la science ouverte

Thierry MANDON, secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Axelle LEMAIRE, secrétaire d'État chargée du Numérique ont organisé le 6 avril 2016 une matinée de débats sur la diffusion des savoirs par le numérique, réunissant des experts, parlementaires, universitaires, chercheurs et éditeurs scientifiques.

Cet évènement a montré :

- la mobilisation de la communauté scientifique pour libérer l'accès aux connaissances au travers du développement de la libre diffusion des articles scientifiques et des données associées, ou encore de la libre exploitation des données à des fins de recherche
- le besoin de maintenir la recherche française à la pointe de la recherche mondiale, à l'heure où les principes de libre diffusion des connaissances et de libre exploration de données prennent corps chez nos voisins européens – en Allemagne et en Angleterre notamment. De même, la pratique est admise aux États-Unis et au Japon
- la nécessité de doter la France d'un cadre juridique adapté aux enjeux numériques

Afin d'accompagner les professionnels de l'édition dans le passage au libre accès aux écrits scientifiques (Open Access), un plan d'aide à la transition numérique pour les revues scientifiques est en cours d'élaboration par le gouvernement. Ce plan se traduira par :

- une politique d'achats responsables des publications de l'édition scientifique francophone par le biais de licences nationales de la part des opérateurs de recherche et des bibliothèques universitaires,
- une aide à la traduction en anglais pour accroître la diffusion à l'international.



Favorable à l'exploration et à la fouille de textes et de données (Text and Data Mining), pour le Gouvernement des solutions doivent être trouvées avec l'ensemble des acteurs concernés et dans le cadre communautaire avec tous nos partenaires européens. Dans l'intervalle, une mission de concertation et de proposition a été lancée afin de trouver un accord entre les chercheurs et les éditeurs. Ses conclusions devraient être rendues prochainement. Le Gouvernement examinera par ailleurs avec attention les différentes propositions qui émaneront des débats parlementaires.

Axelle LEMAIRE : « Le numérique est un outil puissant, au service de la diffusion des informations et des savoirs. Le projet de loi pour une République numérique ambitionne de libérer ces opportunités d'ouverture et de partage de la connaissance au profit de tous ».

Thierry MANDON: « L'open access est déjà un état de fait car il correspond à un besoin fondamental de la communauté scientifique et dans le contexte de transformation actuel la loi pour une République numérique marque un pas supplémentaire en phase avec les besoins de la communauté scientifique ».

Contacts presse:

Cabinet de Thierry MANDON: Barbara PENNAMEN: tel 01 55 55 84 24 secretariat.presse@recherche.gouv.fr

Cabinet d'Axelle LEMAIRE : Aurélien PEROL : tel 01 53 18 44 50

sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr